

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 21/11/2012.

Présents : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT, M. LECOCQ, Mmes MEUNIER, POPY et THUARD.

Excusé : M. Gérard VERNIS.

M. Vincent LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

Après l'accueil d'usage, Mme le Maire propose d'entendre Mmes Brigitte ERROTABEREA et Christiane DUFFAU, respectivement présidente et animatrice de l'association ADEQUAT, venues présenter le projet de création d'un Centre Social sur le secteur de Bourbon l'Archambault.

PROJET DE CREATION D'UN CENTRE SOCIAL :

Mmes ERROTABEREA et DUFFAU commencent par dresser un rapide historique de l'association, créée en 1979, pour répondre aux besoins en termes d'animation et d'offre d'activités. C'est ainsi qu'est né le concept « Passions mobiles » avec ses nombreux ateliers culturels, sportifs ou récréatifs fonctionnant sur les différentes communes du territoire et susceptibles d'être mis en place dès qu'un groupe de 5 ou 6 personnes intéressées est constitué. Aujourd'hui, à l'issue d'une enquête sociale, d'autres attentes se dégagent, notamment en matière d'accueil des nouvelles populations, de lutte contre l'isolement, de garde d'enfants, de prise en charge des adolescents, d'actions de prévention, etc...

Adéquat souhaiterait répondre à ces demandes mais son statut associatif actuel et ses moyens financiers ne le lui permettent pas. C'est pour cette raison qu'une conversion en Centre Social est envisagée, qui permettrait tout à la fois un élargissement des activités et la possibilité d'obtenir d'autres financements (Département, CAF,...). Mmes ERROTABEREA et DUFFAU comptent évidemment sur le soutien des communes et envisagent de solliciter leur adhésion sur la base de 1,20 € par habitant.

Après avoir répondu à quelques questions, elles prennent ensuite congé, non sans avoir été chaleureusement remerciées par l'ensemble des membres du Conseil, pour leur intervention.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN D'ACTIVITE POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE :

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des devis du Syndicat intercommunal de Voirie d'Ygrande et de la Sté CASAL SPORT, pour l'aménagement d'un terrain

d'activité en accès libre, destiné plus particulièrement aux jeunes de la commune. Le montant global de l'opération s'élève à : 3 944,48 €HT (4 717,60 €TTC) et est susceptible de bénéficier d'une subvention de 2 000 € au titre de la réserve parlementaire. Le financement pourrait donc être le suivant :

Montant de la dépense : 4 717,60 € TTC
Subv. réserve parlement. : 2 000,00 €
Autofinancement : 2 717,60 €.

Sollicités pour avis et après délibération, les membres :

- Approuvent le projet présenté et le plan de financement,
- Sollicitent le bénéfice d'une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

Concernant l'organisation de sorties collectives avec les jeunes, Mme le Maire expose que ce projet sera principalement porté par le C.C.A.S. (les membres ayant voté l'ouverture d'un crédit spécialement affecté à cet objet, de 30 € par jeune) et que la Communauté de Communes mettra son minibus à disposition, en cas de besoin de transport. Une première sortie a d'ailleurs eu lieu au bowling d'Avermes, ce dimanche 25 novembre, réunissant une dizaine de jeunes qui ont tous semblé ravis

ACHAT DE GUIRLANDES LUMINEUSES :

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition, auprès de la Sté CEE Allier, de 5 guirlandes lumineuses au prix unitaire de 67,50 €HT.

VENTE DE TERRAIN A Mme GARCIA ET M. CARDOSO :

Suite à la fermeture du compteur d'eau des anciens WC publics du Rouetton, et en l'absence de problèmes susceptibles d'entraîner des frais supplémentaires pour la commune, les membres du Conseil confirment leur précédente décision de cession, en date du 18 septembre 2012, au prix de 1 €.

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES, EXONERATION EN FAVEUR DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES ET DES JEUNES ENTREPRISES UNIVERSITAIRES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires,
- **Charge** Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Mme le Maire rappelle qu'un diagnostic du réseau d'assainissement doit être réalisé en 2013 et que cette étude peut bénéficier d'un double financement de l'Agence de l'Eau et du Département, pouvant atteindre 80% de la dépense. Il convient donc de lancer une consultation afin de faire le choix d'un bureau d'études.

Consulté pour avis, le Conseil Municipal,

- Se déclare favorable à la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement,
- Autorise Mme le Maire à lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, et lui donne toutes délégations utiles à cet effet.

VIDANGE DE LA LAGUNE :

Mme le Maire revient également sur le projet de vidange de la lagune. Après consultation des services du BDQE, il se peut que le plan d'épandage précédemment réalisé soit toujours valide si les boues peuvent, à nouveau, être épandues sur les mêmes parcelles cadastrales. Par contre, la commune ne pourra prétendre à aucune subvention pour ce type de prestation.

Les membres prennent note de ces informations et chargent Mme le Maire de s'assurer de l'accord des personnes ayant reçu les boues lors de la précédente vidange et de commencer à rechercher un prestataire.

NUMEROTATION DES LIEUDITS DE LA COMMUNE :

Suite à la demande présentée en séance par Mme THUARD, Mme le Maire informe le Conseil des possibilités de mise en place de cette numérotation. Tout d'abord, la commune pourra prétendre à une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et elle pourra également faire appel au partenariat technique de la Poste. Ce service est, en effet, l'un des premiers bénéficiaires d'une numérotation des habitations et propose son aide en termes de conseils ou recommandations, de chiffrage du projet et d'information des habitants. La commune garde toutefois la totale maîtrise de l'opération.

Invités à faire part de leur point de vue, les membres se déclarent unanimement favorables à cette opération et chargent Mme le Maire de solliciter les services de la Poste en vue de l'apport d'un partenariat technique.

RECENSEMENT 2013 DE LA POPULATION :

Informé du maintien de la candidature de Mme Evelyne LANGE au poste d'agent recenseur, le Conseil Municipal se déclare favorable à sa nomination, pour la période du 2 janvier au 28 février 2013, et fixe sa rémunération brute au montant de la dotation forfaitaire allouée par l'Etat. Mme LANGE sera, par ailleurs, autorisée à utiliser le véhicule C15 de la commune pour les besoins de son travail d'enquête et de collecte, chaque fois que celui-ci sera disponible.

INFORMATIONS ET INVITATIONS DIVERSES :

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie : Mme le Maire fait part de l'adoption officielle de ce document définissant les objectifs régionaux en matière d'adaptation au change- -ment climatique, de réduction de la pollution atmosphérique et de transition énergétique. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet du Conseil Régional.

Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Dans le cadre de cette révision, une grande consultation publique est organisée depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 30 avril 2013 et chacun est invité à apporter sa contribution sur le site internet prévu à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. _